



Numéro 4

FLASH INFO

Juillet /Août 2010

EDITORIAL

Dans ce numéro :

Editorial	1
Actualité des projets	2
Événements	3
Faites connaissance	4
Agenda	4

La cogestion : une approche à privilégier pour la bonne gouvernance

Dans l'ensemble des Etats membres de la CSRSP, le secteur de la pêche fournit un emploi à près d'un million d'hommes et de femmes. Ces personnes sont pêcheurs, transformateurs, mareyeurs, charpentiers, mécaniciens, vendeurs de filets, de carburant ou de glace, ou encore chercheurs, ingénieurs, officiers de marine ou gestionnaires... Pourtant, le constat est sans appel : la manière dont nous exploitons nos ressources halieutiques et gérons nos pêcheries risque de condamner la prochaine génération à vivre dans un monde bien différent. La durabilité des ressources étant menacée, c'est l'avenir de tout un secteur économique qui est en jeu, voire celui de certains équilibres sociaux. Cette situation requiert un changement fondamental dans la manière de gérer la pêche, et c'est pourquoi nos pays s'orientent de plus en plus vers l'approche dite de cogestion.

Il n'existe pas une, mais de nombreuses définitions de la cogestion, selon que l'on se place, par exemple, à l'échelle locale ou régionale, ou que l'on raisonne en économiste ou en sociologue. Mais il n'y a pas lieu d'opposer les théories, dès lors que quelques exemples suffisent largement à démontrer les avantages d'une approche qui encourage le partage de pouvoir et de responsabilité entre le secteur public et le secteur privé dans la gestion des ressources halieutiques.

La cogestion n'est pas une simple affaire de délégation de responsabilité. Il s'agit véritablement d'un processus, dont chaque cas est particulier, et qui relève à la fois de la gestion adaptative, de l'approche participative et de la bonne gouvernance. La cogestion suppose de mener plusieurs chantiers en parallèle pour définir les fonctions essentielles de la gestion, identifier et former les acteurs concernés, et proposer un partage efficace, équitable et responsable des tâches entre ces acteurs. La cogestion doit donc aussi définir les modes de communication, de collaboration et de contractualisation par lesquels les stratégies et les mesures de gestion seront formulées, validées et appliquées.

Les expériences de cogestion réussies naissent de l'initiative d'acteurs soucieux de la durabilité de ressources dont ils dépendent fortement, et qui revendiquent un rôle dans leur gestion. Une condition préalable à la cogestion est donc l'existence de cadres et de mécanismes de concertation où ces acteurs, légitimement représentés, peuvent être entendus. Par la suite, il faut encore améliorer la capacité de ces acteurs à construire, ensemble avec l'administration, de nouveaux modes de gestion qui seront effectivement plus avantageux pour tout le monde. Ainsi, si l'Etat doit conserver son pouvoir d'arbitrage et d'exercice des fonctions régaliennes (notamment de police et de justice), la cogestion implique de démontrer que d'autres fonctions de gestion (contrôle de l'accès et de l'effort de pêche, suivi des débarquements, surveillance, etc.) peuvent être assurées de façon bien plus efficace et moins onéreuse par les professionnels de la pêche ou par d'autres acteurs de la société civile.

Une telle évolution n'est pas aisée et ne peut s'envisager que sur le long terme. Mais, en impliquant les différentes parties prenantes à chaque étape de la gestion d'une pêcherie, la cogestion offre la garantie de leur adhésion à des objectifs communs et donc au respect des règles établies, c'est-à-dire un très grand pas vers une gestion vraiment responsable.

En soutenant le développement des initiatives de cogestion à travers plusieurs de ses projets, la CSRSP entend contribuer à l'amélioration de la gouvernance au sein de ses Etats membres, et atteindre ainsi ses objectifs fondamentaux. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet « Appui aux initiatives de cogestion et à l'intégration des aires marines protégées (AMP) dans l'aménagement des pêches », financé par l'Agence Française de Développement (AFD), pour la période 2008-2013. Ce projet vise à contribuer à la stabilité environnementale, économique et politique en Afrique de l'ouest par une meilleure gestion de la pêche et de l'environnement marin et une amélioration des capacités à maîtriser les conflits d'usage entre acteurs et pays de la sous-région.

Philippe TOUS
Coordonateur du projet
« Appui aux initiatives de cogestion et à l'intégration des Aires marines protégées dans l'aménagement des pêches »
CSRSP

**Rédaction:
Equipe de la CSRSP**

**Responsable de la publication:
Amadou MBODJ**

Secrétariat Permanent de la CSRSP,
Villa 4430, Karack, Rue KA-38
(Rue Mère), Dakar, Sénégal
BP 25485, Dakar-Fann,
Sénégal
Tél. : +221 33 864 04 75
Fax : +221 33 864 04 77
Courriel : spscrp@gmail.com
Web : www.csrsp.org

ACTUALITE DES PROJETS

Projet Cogestion/Aires Marines Protégées (AMP)

Comité de pilotage, PARTAGE.

Philippe Tous (Coordinateur) a participé à la réunion du Comité de Pilotage Transnational du projet PARTAGE (Projet d'Appui à la Gestion de la Pêche Artisanale Transfrontalière), qui s'est tenue à St Louis (Sénégal) les 30 et 31 juillet. Ce projet, mis en œuvre par l'UICN, est cofinancé à hauteur de 450.000 Euros dans le cadre du projet Cogestion & AMP (CSR/P/AFD).

La réunion était co-présidée par M. Moustapha Thiam, Directeur Adjoint des Pêches Maritimes (DPM) du Sénégal, et Mme Azza Mint Jidou, Directrice de l'Aménagement des Ressources et de l'Océanographie (DARO) de Mauritanie. Outre le Coordinateur Régional et les Coordinateurs Nationaux, ont également participé à la réunion le Directeur du CRODT, le Directeur Adjoint de l'IMROP, le Directeur Adjoint du PNBA, un représentant de la Direction de la Pêche Artisanale et Côtière (DPAC) de Mauritanie et des représentants de la profession (FENAGIE-Pêche et FNP section pêche artisanale). L'ordre du jour portait sur le bilan des activités par composante durant le premier semestre 2010, et sur la planification du second semestre. Parmi les réalisations, on peut souligner la mise à jour du site web du projet) :

http://www.adage.mr/partage/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1

Au niveau de la programmation, il convient de retenir la tenue de trois réunions importantes au cours des prochains mois :

- Groupe de Travail Scientifique, du 27-30 septembre à Nouakchott (Mauritanie)
- Formation Cogestion, dans la 2^e semaine de novembre, (lieu à déterminer)
- Atelier Aménagement, dans la 3^e semaine de décembre, à Iwik (Mauritanie)

Groupe de travail/ Table ronde des bailleurs de fonds AMP.

Sur décision du Comité de Pilotage du PRCM, un groupe de travail a été mis en place en vue de préparer une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement des AMP de la sous région. Cette initiative a été proposée par le Life Web (<http://www.cbd.int/lifeweb/>), qui est un mécanisme financier destiné à faciliter la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties (CoP) de la Convention sur la Biodiversité (CBD) en ce qui concerne le Plan de Travail pour les Aires Protégées (PoWPA) et les objectifs 2010 et 2012.

Philippe Tous a participé à une première réunion tenue à Dakar le 13 juillet, à laquelle participaient le Directeur du PRCM et des représentants de l'UICN, du WWF, de la FIBA et de Wetlands International, en vue d'identifier au niveau de chaque pays les personnes ressources devant composer le groupe de travail.

Le groupe de travail proprement dit s'est réuni le 28 juillet à Dakar et a élaboré une feuille de route dont les étapes comprennent une déclaration qui sera prononcée à la 10^e CoP de la CBD à Nagoya (Japon) durant la seconde quinzaine d'octobre.

Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO), une mission conjointe Banque mondiale/CSR/P s'est rendue, du 08 au 27 juillet 2010, dans les Etats actuellement participants (Cap Vert, Libéria, Sénégal et Sierra Leone). Cette mission avait pour objet d'appuyer les Etats dans le démarrage du projet PRAO et d'assurer le suivi, pour les trois premiers mois, de sa mise en œuvre par le Cap Vert, le Libéria et Sénégal où les conditions d'entrée en vigueur sont effectives. Pour la Sierra Leone, la signature en cours du contrat de travail du Coordinateur national va permettre également de démarrer le PRAO national.

Dans les pays visités, les équipes se mettent progressivement en place et une forte mobilisation des acteurs a été notée. Durant les différentes étapes, la CSR/P a rappelé le rôle qu'elle a joué dans la phase préparatoire pour appuyer les pays à élaborer leurs projets nationaux. En effet durant cette phase, la CSR/P a mobilisé 26 consultants nationaux, régionaux et internationaux pour un montant d'environ 800 000 dollars. Cet appui va se poursuivre durant la phase de mise en œuvre. L'Unité de Coordination Régionale, basée et sous l'autorité du Secrétariat permanent de la CSR/P, va se renforcer avec le recrutement d'un expert en suivi Evaluation, d'un assistant comptable et d'un consultant en passation de marché. L'ensemble du personnel de cette Unité de Coordination sera à la disposition des pays pour soutenir les équipes nationales. Cet appui a déjà commencé avec l'assistance aux pays dans l'élaboration des termes de référence pour les différents poste à pourvoir.

La CSR/P a également rappelé aux Etats la disponibilité de son expertise dans les différentes composantes du PRAO (*bonne gouvernance et gestion durable des pêches, réduction de la pêche illicite, et augmentation de la contribution des ressources halieutiques aux économies locales*). Des échanges d'expériences ont été sollicités notamment en matière de Suivi, Contrôle et Surveillance des zones de pêche (SCS) et de cogestion.

La CSR/P était représentée par Madame Dièna Bèye Traoré, Chef du Département Harmonisation de Politiques et des Législations des Pêches et de Monsieur Demba Kane, Coordinateur Régional du PRAO. La délégation de la Banque mondiale était composée de Mr John Virdin, chargé du PRAO à Washington; Mme Ellen Tynan venue de Washington, Mr. Rado de la Mission Résidente au Sénégal et de Stephen Akester, consultant. Mr Sloans Chimatiro du NEPAD a rejoint l'équipe à l'étape de la Sierra Leone.

Le Projet « Vers des politiques régionales pour une pêche durable des petits pélagiques »

Le Comité national pour la gestion des petits pélagiques de la Gambie a ouvert sa première réunion à l'Hôtel Atlantic à Banjul le mardi 13 Juillet, 2010. La réunion a rassemblé pendant trois jours, les parties prenantes et les partenaires de ladite commission en vue d'aboutir à un plan d'action prêt la mise en œuvre.

Le Directeur des Pêches, Nfamara Dampha, a présidé la séance d'ouverture. Il a souligné lors de son allocution, la nécessité pour les pays d'élaborer un plan d'action national sans lequel il ne pourrait pas y avoir une approche régionale pour gérer les petits pélagiques, en rappelant que le poisson n'a pas de frontière.

Rappelant les objectifs de la réunion, le coordonnateur du projet, Hachim El Ayoubi a insisté sur la nécessité du renforcement des capacités des acteurs et leur appropriation du plan d'action. Il a par ailleurs rappelé le rôle de leader que le comité doit assurer dans la mise en œuvre du plan d'action. Les comité national gambien sur les petits pélagiques est composé de 15 membres. Les sites sélectionnés pour être représentés au sein du comité national sont: Banjul, Barra, Bakau, Jeshwang, Tanjeh, Gunjur et Kartong.

Le Projet « Vers des politiques régionales pour une pêche durable des petits pélagiques » (suite)

Le projet a organisé en Mauritanie du 04 au 05 août 2010, deux ateliers. Le premier a porté sur la sensibilisation des parties prenantes sur les enjeux de l'exploitation des petits pélagiques en Mauritanie et au niveau régional. Le deuxième atelier a eu pour objectif la mise en place d'une commission nationale de concertation sur la gestion des petits pélagiques avec l'ébauche d'un plan d'action. Les travaux se sont déroulés à Nouakchott avec la participation des représentants de la CSRP, du Ministère de l'Économie Maritime et de l'Économie de la Pêche et de l'Économie de la Mer de la Mauritanie, de l'Institut mauritanien de recherche (IMROP), des acteurs de la profession et de la société civile. Les participants ont discuté des attentes et objectifs de la commission nationale de concertation sur la gestion des petits pélagiques et ont développé un plan d'action relatif au renforcement des capacités des parties prenantes et la préparation aux travaux du comité régional consultatif. Messieurs Hamady DIOP et Hachim EL Ayoubi, respectivement chef du département recherche et système d'information (DRSI) et Coordinateur du Projet « Petits pélagiques » ont représenté la CSRP à ces travaux.

EVENEMENTS

Les Experts se réunissent pour valider le programmes de promotion des politiques de pêche et d'aquaculture dans les Etats membres de la CEDEAO

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a convoqué à Banjul, du 29 au 31 juillet 2010, l'atelier de validation de son Programme régional de Développement des Politiques cohérentes et durables des pêches et de l'aquaculture, dans le contexte de la politique agricole respectivement de la CEDEAO (ECOWAP/PPDA) et de l'Union africaine (CAADP). Ce travail a été fait en préparation de la prochaine Conférence des Ministres africains en charge des Pêches (CAMFA) prévue à Banjul en Septembre 2010.

Des Etats membres de la CEDEAO ainsi que des organisations internationales et régionales notamment la FAO, l'Agence du NEPAD, la Commission de l'UEMOA, la CSRP et le Réseau sur les Politiques des Pêches en Afrique de l'Ouest (ENDA/REPAO) ont pris part.

Le Projet de Programme régional de Développement des Politiques cohérentes et durables de la Pêche et de l'Aquaculture, avec son volet « Renforcement des Capacités pour les Organisations Professionnelles de Pêches en Afrique de l'Ouest » ont été présentés et validés.

Au cours des discussions, les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'établir un lien entre ce Programme et le Programme régional d'Investissement agricole, le Programme de l'UEMOA et les Programmes des Commissions sous régionales des Pêches (CSRP et CPCO). La place de la Recherche en l'aquaculture a été également soulignée. La mise en place d'un Comité consultatif régional sur la cohérence des politiques des pêches basée sur l'existence de comités nationaux sur la cohérence des politiques des pêches a été recommandée. La représentante de la CSRP a par ailleurs souligné l'importance de l'expérience et de l'expertise de la Commission, et a demandé le renforcement des relations entre la CEDEAO et la CSRP par l'établissement d'un mécanisme formel de coordination et de concertation entre ces deux institutions. Cette demande qui a reçu un écho favorable des participants figure parmi les recommandations adoptées par l'Atelier.

La CSRP a été représentée à cette rencontre par Madame Diénaba Bèye Traoré, Chef du Département Harmonisation des Politiques et des Législations des Pêches .

Visite d'une délégation de la CSRP au Royaume du Maroc

Une délégation de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) conduite par Monsieur Kane Ciré Amadou, Secrétaire Permanent et composée du Dr. Hamady Diop, Chef de « Département Recherche et Systèmes d'Information » et de Monsieur Hachim El Ayoubi, Coordinateur du projet « Vers la gestion durable des petits pélagiques en Afrique de l'Ouest » s'est rendue du 19 au 23 Juillet 2010 au Royaume du Maroc.

Les objectifs de cette mission portaient sur le renforcement de la coopération entre le Royaume du Maroc et la CSRP ainsi que l'examen de la participation officielle du Maroc avec les autres Etats membres de la CSRP concernés (Gambie, Mauritanie et Sénégal) à la mise en place du comité régional consultatif sur la gestion concertée des petits pélagiques

La délégation a rencontré les représentants du Département de la Pêche Maritime/Ministère de l'Agriculture et de la pêche Maritime du Maroc, de la recherche et de la Profession. Les deux parties se sont félicitées des échanges qui ont permis de franchir une étape importante dans la sensibilisation pour le renforcement de la coopération. Dans ce sens, les représentants du Départements de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc ont réaffirmé la pertinence d'une approche régionale pour une gestion durable des petits pélagiques et ont informé la délégation de la CSRP de l'adoption d'un plan d'aménagement de ces pêcheries.

Des visites de terrain ont été organisées notamment à l'Institut de recherche Halieutique à Casablanca et au Centre de Qualification Professionnel et Maritime à Larache.

A l'issue de la mission les deux parties ont convenu de renforcer les échanges en s'appuyant notamment sur la coopération scientifique qui constitue le premier jalon à une coopération institutionnelle. Un atelier sera organisé dans ce sens entre les scientifiques des pays concernés avant la mise en place du comité régional consultatif pour la gestion concertée des petits pélagiques.

FAITES CONNAISSANCE AVEC

Le Service Communication et Relations publiques

Dans le cadre de la restructuration de son Secrétariat Permanent, la CSRP a mis en place un nouvel organigramme comportant trois Départements et deux Services techniques. Le service de la Communication et des Relations publiques assure la promotion de l'image de la CSRP et de ses activités auprès des partenaires, des décideurs et du grand public. Il est chargé de développer et mettre en œuvre la stratégie d'information et de communication de la CSRP. Le Service est dirigé par Monsieur Amadou MBODJ.